FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP
ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr

TARIFS Licences 2027

– Tarifs votés lors de l'Assemblée Générale 2026 –

2 tarifs :

- **Licence Jeune : 32€**
- **Licence Adulte : 71€**

Catégorie	Date de naissance	Âge au cours de l'année 2027	Tarif Licence 2027**
Cadet F et G : **CaG et CaF**	Né(e) après le 31/12/2010	Jusqu'à 16 ans*	32 €
Junior F et G : **JuF et JuF**	Né(e) du 01/01/2007 au 31/12/2010	17 à 20 ans	
Dame A et B : **DamA, DamB**	Née avant le 01/01/2007	21 ans et plus	71 €
Homme : **ManF, Man1, Man2, Man3, Man4**	Né du 01/01/1972 au 31/12/2006	21 à 55 ans	
Sénior A et B : **SenA, SenB**	Né du 01/01/1962 au 31/12/1971	56 à 65 ans	
Vétéran : **Vet**	Né du 01/01/1955 au 31/12/1961	66 à 72 ans	
Master : **Mas**	Né avant le 01/01/1955	73 ans et plus	

**** La participation aux compétitions (y compris les concours de club) n'est autorisée qu'à partir de 12 ans révolus**.*

Options :

Assurance	
Assurance Option 1 : 6€	Assurance Option 2 : 8€
Les options sont consultables sur le site de la Fédération	
Abonnement Ball-Trap Magazine (trimestriel)	
Métropole : 15€	Outre-Mer : 18€

Abonnement Ball-Trap Magazine

L'option 'Abonnement Ball-Trap Magazine' Métropole ou Hors Métropole doit être validée **au moment de votre prise de licence 2027 pour être prise en compte**.

Aucune modification ne sera possible après la validation de votre licence 2027. **L'adresse d'envoi du magazine sera celle renseignée sur votre fiche licencié**. Nous vous remercions donc de vérifier qu'elle est bien à jour et, si nécessaire, de demander sa modification.

Il s'agit d'un tarif préférentiel, accessible uniquement au moment de la souscription ou du renouvellement de la licence.

Si vous souhaitez vous abonner en cours d'année, vous pourrez toujours le faire directement sur le site de notre partenaire Ball-Trap Magazine, mais vous ne pourrez alors pas bénéficier du tarif préférentiel FFBT : https://ball-trap-magazine.com/

CALENDRIER pour la prise d'une Licence 2027

La saisie des demandes de licences 2027 sera ouverte sur Weblice et via les comptes Tireurs à partir du jeudi 3 décembre 2026.

Les documents requis seront examinés et validés progressivement par la Fédération, tout au long du mois de décembre 2026. Les premières licences 2027 seront validées à partir de la dernière semaine de décembre 2026.

Calendrier récapitulatif :

- À partir du 1er décembre 2026 : clôture des demandes de licences 2026 ;
- À partir du 3 décembre 2027 : ouverture des demandes de licences 2027 ;
- Décembre 2026 : validation progressive des documents requis par la Fédération ;
- Dernière semaine de décembre 2026 : validation des premières licences 2027.

Les licences seront ensuite traitées au fil de l'eau.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour la prise d'une Licence 2027

Obligatoire pour tous (renouvellement ou première licence)

1. **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ball-trap** (modèle disponible sur la page d'accueil du site internet de la Fédération).

Conformément à l'article L231-2-3 du Code du sport, ce certificat doit être **daté de moins d'un an au moment de la demande de licence**.

Validité du certificat :

Pour l'entraînement/la pratique en loisir : le certificat médical reste valable jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour les compétitions : il doit avoir moins d'un an à la date de la compétition.

La mise à jour du certificat médical en cours d'année doit être effectuée par le tireur via son espace personnel Tireur/l'application FFBT.

Exemple concret :

J'ai un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ball-trap daté du 10 mai 2026.

- Je peux l'utiliser pour ma demande de licence 2027 qui devra être validée avant le 9 mai 2027.
- Une fois ma licence 2027 validée, ce certificat me permet de m'entraîner/pratiquer en loisir jusqu'au 31 décembre 2027.
- Si je participe à une compétition avant le 10 mai 2027, ce certificat reste valide.
- En revanche, pour toute compétition entre le 10 mai 2027 et le 31 décembre 2027, je devrai fournir un nouveau certificat médical daté de moins d'un an (à transmettre via mon « Mon Compte » Tireur).

2. **Une pièce d'identité – désormais obligatoire pour l'ensemble des licenciés à compter de la saison 2027 (nouveauté 2027)**

Carte Nationale d'Identité ou Passeport comportant les informations suivantes : Nom, nom de jeune fille, prénom, date et lieu de naissance. Ces éléments doivent être

correctement renseignés sur la fiche du Tireur. Dans le cadre du contrôle FINIADA, le nom de jeune fille doit obligatoirement être renseignée pour toutes les féminines.

3. Une autorisation parentale pour les tireurs mineurs

Pour les tireurs mineurs, une autorisation parentale doit être fournie au club à chaque renouvellement de licence. Le modèle est disponible sur le site de la FFBT. Le Club a l'obligation de la garder en sa possession.

Obligatoire pour toute première demande de Licence 2027 / Recommandé pour tous les licenciés

4. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Établi au nom du tireur. Si le nom du tireur ne figure pas sur le justificatif, celui-ci doit être accompagné d'une attestation d'hébergement (notamment pour les mineurs) et d'une pièce d'identité de l'hébergeur – Fusionner tous les documents et les télécharger dans la rubrique « Justificatif de domicile ».

L'adresse figurant sur ce justificatif devra être saisie et fera foi, notamment pour l'envoi du Ball-Trap Magazine.

PROCEDURE TIREUR pour obtenir une Licence 2027

Cas d'un renouvellement de licence :

- **Demande dématérialisée** – *uniquement pour les licenciés 2026 majeurs et renouvelant leur licence 2027 au sein du même club*.

Le tireur se connecte à son compte Tireur via le site de la Fédération ou sur l'application téléphone FFBT. Il y dépose son certificat médical, sa pièce d'identité si ce n'est déjà fait et, dans la mesure du possible, son justificatif de domicile. Il vérifie ses données personnelles, choisit ses options et transmet sa demande au club. Il doit obligatoirement se rendre au sein de son club pour s'acquitter du règlement de sa licence (sans cette étape, sa licence ne sera pas validée).

- **Demande directe auprès du club** – *pour tous, et notamment pour les licenciés 2026 souhaitant changer de club en 2027 (sous réserve de la demande de mutation effectuée) ou pour les licenciés 2026 mineurs*.

Le tireur peut se connecter à son compte Tireur pour y déposer les documents requis (certificat médical, et dans la mesure du possible sa carte d'identité et son justificatif de domicile). Il peut également transmettre ces documents sur place, directement au club. Le tireur doit obligatoirement se rendre sur place pour effectuer sa demande de licence 2027 et s'acquitter du règlement.

Cas d'une demande de 1ère licence ou licence antérieure à 2026 :

Le tireur doit se présenter directement au club et transmettre les documents obligatoires : à savoir un certificat médical de moins d'un an, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il effectue sa demande de licence 2027 sur place, en transmettant les informations nécessaires et en choisissant éventuellement des options et s'acquittera du règlement de sa licence. Il renseignera une adresse mail sur laquelle sa licence dématérialisée lui sera transmise.

Procédure complète et détaillée : site fédéral > Pratiquer le ball-trap > Licences 2027